



1702047

Le - 5 MAI 2017

**Le Premier président**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, aux fins de remise au président de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, le rapport de certification établi par la Cour des comptes à l'issue de l'audit des comptes du Sénat auquel elle a procédé pour l'exercice 2016, ainsi que les états financiers correspondants.

Outre sa publication par vos soins, le rapport fera l'objet d'une mention appropriée dans l'acte de certification des comptes de l'État que la Cour rendra public dans les prochaines semaines.

L'audit s'est déroulé dans les conditions et les délais fixés par la convention du 23 juillet 2013. Par les travaux et tests qu'elle a réalisés, la mission, constituée à cet effet au sein de la quatrième chambre de la Cour, a vérifié la conformité des comptes, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat en se référant aux normes de l'audit comptable généralement retenues, comme la Cour le fait pour l'ensemble de ses travaux de certification.

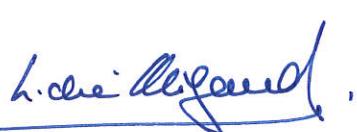
Le rapport exprime l'opinion de la Cour sur les comptes du Sénat de 2016, dans la forme et selon les normes en vigueur. Il complète les synthèses préliminaire et définitive, respectivement adressées les 30 janvier et 4 mai 2017 par le président de la quatrième chambre, au secrétaire général de la questure. Ces synthèses rendent compte des travaux de la mission de certification, de ses principaux constats, des ajustements d'ores et déjà pris en compte d'une part, et des recommandations de la Cour relatives au contrôle interne et à la tenue des comptes d'autre part.

**Monsieur Gérard Larcher**  
Président du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
75291 PARIS CEDEX 06

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé ont conduit à la levée de treize de ces recommandations. Parmi les vingt-deux recommandations maintenues, neuf ont été précisées pour prendre en compte les évolutions déjà observées sur les points auxquels elles s'appliquent et treize ont été reconduites. Au terme de ces travaux, la mission a formulé quatre recommandations nouvelles, portant ainsi le nombre total des recommandations à suivre au nombre de vingt-six.

Je saisiss cette occasion pour souligner la qualité du travail effectué par les services du Sénat que vous avez désignés pour être les interlocuteurs de la mission de la Cour des comptes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Didier Migaud



**R2017-0615-1**

Mai 2017

## **CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT**

### **EXERCICE 2016**

#### **RAPPORT DE CERTIFICATION**

En vue de la certification annuelle des comptes du Sénat, la Cour des comptes a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice 2016 au référentiel comptable de cette assemblée.

En l'état actuel des textes, le mandat confié à la Cour, tel qu'il ressort des normes communément admises et de la convention du 23 juillet 2013 conclue entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, ne l'autorise pas à formuler des observations sur la teneur des règles adoptées par le Sénat pour encadrer les dépenses et la gestion des moyens destinés à assurer son fonctionnement, ni sur l'utilisation des versements qu'il effectue ou des dotations qu'il attribue.

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports d'instruction relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 26 avril 2017, sous la présidence de M. Vachia, président de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2016.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Vachia, président, M. Maistre, M. Martin, Mme Démier, M. Rolland et M. Belluteau, conseiller(e)s maîtres, président(e)s de section.

A été entendue, en son rapport, Mme Démier, rapporteure du projet, assistée de Mme Dubit, vérificatrice, de MM. Clappier et Liber et de Mme Serfaty, expert(e)s, au contre-rapport de M. Maistre.

## I - INTRODUCTION

### La mission de la Cour

#### a) L'objet de la mission

La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la quatrième conduite par la Cour des comptes depuis l'exercice 2013.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; l'article 58-5<sup>e</sup> de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la qualité des états comptables et sur leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

#### b) La mission comporte deux phases :

*i) une première phase, dite « préliminaire », préparatoire à la certification proprement dite. Elle a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.*

Les travaux de la Cour, qui s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, poursuivent trois objectifs

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la fiabilité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées).

*ii) une seconde phase, dite « finale », consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour procède notamment aux diligences suivantes :*

- la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité ;

- le rapprochement des balances auxiliaires avec, d'une part, les données de la balance générale et, d'autre part, avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables ;
- la mise en œuvre de procédures de confirmation directe auprès des tiers en relation avec le Sénat (établissements bancaires, fournisseurs, avocats) ;
- des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat ;
- l'analyse des éléments portés hors bilan ;
- la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers ;

À l'issue de l'audit des comptes de 2015, la Cour avait formulé trente-cinq recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses et recettes ; actifs financiers ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes de 2016 ont conduit à la levée de treize de ces recommandations. Parmi les vingt-deux recommandations maintenues, neuf ont été précisées pour prendre en compte les évolutions déjà observées sur les points auxquels elles s'appliquent et treize ont été reconduites. Au terme de ces travaux, la mission a formulé quatre recommandations nouvelles, portant ainsi le nombre total des recommandations à suivre au nombre de vingt-six.

## **Les comptes et les documents qui les accompagnent**

a) En application de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, le trésorier établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) ;
- le bilan et le compte de résultat agrégés ainsi que l'annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme résultant de la loi du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes distincts. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'État, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'État de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat, objets de la présente mission, intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire, et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2016 ont été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 6 mars et les comptes agrégés le 22 mars 2016. Leur version définitive, intégrant les ajustements demandés par la Cour, a été communiquée le 31 mars. Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 du règlement budgétaire et comptable.

f) La présentation des comptes de l'exercice 2016 a fait l'objet d'ajustements dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment l'amélioration de l'information et l'ajout ou la précision de certaines mentions figurant dans cette annexe.

## **La tenue et l'établissement des comptes**

a) Le règlement du Sénat dispose, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, à la suite de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001. Enfin, l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le nouveau règlement budgétaire et comptable et son annexe relative au référentiel comptable, se substituant au précédent règlement.

b) Le règlement budgétaire et comptable dispose, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat, dits « spécifiques », sont comptabilisés - comme tous les immeubles spécifiques de l'État - à l'euro symbolique. Pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, comme l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003.

c) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux questeurs, qui le transmettent à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

## **L'objet de la certification**

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers figurant dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Cette mission a été programmée et mise en œuvre de façon à ce que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat ».

Les normes de l'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

## **L'expression de la position de la Cour**

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au Président du Sénat aux fins de remise au Président de la Commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le Président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'État établi par la Cour, en application du paragraphe 5 de l'article 58 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 précitée.

## **II - L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SÉNAT DE 2016**

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir rassemblé les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2016.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent, ainsi que des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier. Elle a également eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

La Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention sur le paragraphe 7.1 de l'annexe, qui expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés. Ce paragraphe a été enrichi d'un engagement supplémentaire, évalué pour la première fois en 2016, concernant le régime des « droits à transports » accordés aux anciens sénateurs.

Ces montants ressortent des travaux du cabinet d'actuaires consulté par le Sénat, dont la Cour a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.



SÉNAT

## ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Établis conformément au référentiel  
comptable du Sénat

Paris, le 6 avril 2017

  
Le Trésorier

Présentés au Conseil de Questure

Paris, le 11 avril 2017

  
Le Questeur Délégué

## SOMMAIRE

<b>Bilan agrégé du Sénat .....</b>	<b>3</b>
<b>Compte de résultat agrégé du Sénat.....</b>	<b>4</b>
 <b>NOTES ANNEXES :</b>	
<b>1. Référentiel comptable.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Règles et méthodes comptables.....</b>	<b>5</b>
<i>2.1 Modalités d'agrégation des comptes .....</i>	<i>6</i>
<i>2.2 Immobilisations incorporelles.....</i>	<i>6</i>
<i>2.3 Immobilisations corporelles.....</i>	<i>6</i>
<i>2.4 Immobilisations financières .....</i>	<i>8</i>
<i>2.5 Stocks .....</i>	<i>9</i>
<i>2.6 Crédit .....</i>	<i>9</i>
<i>2.7 Trésorerie.....</i>	<i>9</i>
<i>2.8 Capitaux propres .....</i>	<i>9</i>
<i>2.9 Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>10</i>
<i>2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux.....</i>	<i>10</i>
<i>2.11 Dettes .....</i>	<i>11</i>
<i>2.12 Produits d'exploitation .....</i>	<i>11</i>
<i>2.13 Charges d'exploitation.....</i>	<i>11</i>
<i>2.14 Charges et produits financiers.....</i>	<i>12</i>
<i>2.15 Charges et produits exceptionnels .....</i>	<i>12</i>
<b>3. Comparabilité des comptes .....</b>	<b>12</b>
<b>4. Événements significatifs de l'exercice .....</b>	<b>12</b>
<b>5. Notes relatives au bilan agrégé .....</b>	<b>13</b>
<i>5.1 Présentation du bilan au 31/12/2016 contributif par entité.....</i>	<i>13</i>
<i>5.2 Immobilisations incorporelles.....</i>	<i>14</i>
<i>5.3 Immobilisations corporelles.....</i>	<i>15</i>
<i>5.4 Immobilisations financières .....</i>	<i>17</i>
<i>5.5 Crédit d'exploitation .....</i>	<i>20</i>
<i>5.6 Trésorerie.....</i>	<i>20</i>
<i>5.7 Capitaux propres .....</i>	<i>22</i>
<i>5.8 Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>22</i>
<i>5.9 Dettes fiscales et sociales.....</i>	<i>23</i>
<i>5.10 Dettes diverses .....</i>	<i>23</i>
<i>5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite.....</i>	<i>24</i>
<b>6. Notes relatives au compte de résultat agrégé .....</b>	<b>25</b>
<i>6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2016 contributif par entité .....</i>	<i>25</i>
<i>6.2 Produits d'exploitation .....</i>	<i>26</i>
<i>6.3 Charges d'exploitation.....</i>	<i>27</i>
<i>6.4 Produits financiers et charges financières.....</i>	<i>28</i>
<i>6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles .....</i>	<i>29</i>
<b>7. Informations complémentaires .....</b>	<b>30</b>
<i>7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés .....</i>	<i>30</i>
<i>7.2 Effectifs .....</i>	<i>33</i>
<i>7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs .....</i>	<i>34</i>
<i>7.4 Autres informations.....</i>	<i>34</i>

## BILAN AGGRÉGÉ DU SÉNAT

ACTIF (K€)		PASSIF (K€)	
Sénat au 31/12/2016	Sénat au 31/12/2015	Sénat au 31/12/2016	Sénat au 31/12/2015
Valeurs brutes au 31/12/2016	Amortissement et provisions 31/12/2016	Valeurs nettes au 31/12/2016	
9 469 317 075 1 220 839	7 522 41 712 18 867	1 947 275 363 1 201 972	1 412 276 213 1 262 544
ACTIF IMMOBILISÉ		DOTATION ET RESERVES	
Immobilisations incorporelles		Fonds propres	1 556 521
Immobilisations corporelles		Report à nouveau	249 186
Immobilisations financières (1)		Résultat de l'exercice	- 549
		<i>Sénat</i> <i>Caisse des retraites et de la sécurité sociale</i>	10 706
			- 11 255
		Total des fonds propres	1 805 158
		Provisions pour risques et charges	5 846
			5 654
		Total des dettes financières	2 662
		DETTES CIRCULANTES	
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	708 3 296	708 2 844	749 3 531 2 920
Créances diverses			Fournisseurs Dettes fiscales et sociales Dettes diverses
Valeurs mobilières de placement (1)			8 765 7 083 11 952
Autres disponibilités (1)			
		Total des dettes	27 800
		Total actif	27 759
		Total actif	1 841 465
		1 910 018	1 845 658
		1 397 678	1 411 736
		donc actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets) (1)	

## COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/16	Sénat au 31/12/15
<b>Produits d'exploitation</b>		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	342 433	342 433
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	14 302	13 986
Autres produits d'exploitation	14 231	14 020
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>370 966</b>	<b>370 438</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats et autres charges externes	36 222	35 550
Impôts, taxes et versements assimilés	1 456	1 424
Indemnité parlementaire et traitements	137 409	137 106
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	100 776	99 507
Subvention destinée à Public Sénat	18 848	18 848
Prestations de retraite et de sécurité sociale	97 928	97 962
Autres charges d'exploitation	10 745	11 368
Dotations aux amortissements et provisions	7 580	7 140
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>410 964</b>	<b>408 905</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 39 998</b>	<b>- 38 467</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits des actifs immobilisés	20 827	23 068
Revenus des valeurs mobilières de placement	1	32
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	3 594	3 920
Revenus des autres produits financiers	134 513	246 201
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	7 001	13 305
<b>Total produits financiers</b>	<b>165 935</b>	<b>286 526</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts	18	23
Autres charges financières	178	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	123 167	208 079
Dotations aux provisions - charges financières	3 286	8 379
<b>Total charges financières</b>	<b>126 648</b>	<b>216 482</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>39 287</b>	<b>70 044</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>- 710</b>	<b>31 577</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur opérations de gestion	23	25
Autres produits exceptionnels	316	51
Reprises sur amortissements et provisions		
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>340</b>	<b>77</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	37
Autres charges exceptionnelles	142	75
Dotations aux provisions - charges financières		
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>178</b>	<b>112</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>161</b>	<b>- 35</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>537 241</b>	<b>657 040</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>537 790</b>	<b>625 498</b>
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>- 549</b>	<b>31 542</b>
Sénat	10 706	12 199
Caisse des retraites et de sécurité sociale	-11 255	19 343

## NOTES ANNEXES

### **1 Référentiel comptable**

L’application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1<sup>er</sup> août 2001 s’est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l’article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l’État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu’en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l’État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 de l’autorité des normes comptables (ANC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l’examen des comptes de l’année 2007.

### **2 Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels du Sénat résultent de l’agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l’exercice clos le 31 décembre 2016, le périmètre d’agrégation comprend cinq entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l’exercice clos au 31 décembre 2016 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu* ;
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l’évaluation interne.

Présentés en milliers d’euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l’exception du patrimoine immobilier non spécifique.

## **2.1 Modalités d'agrégation des comptes**

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat *stricto sensu* ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

## **2.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles correspondent soit à des logiciels acquis, soit à des logiciels produits en interne pour les besoins propres du Sénat. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

## **2.3 Immobilisations corporelles**

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

### ***2.3.1 Biens immobiliers spécifiques***

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

<b>Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques</b>	<b>Durées</b>
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

### ***2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques***

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

### **2.3.1 Biens immobiliers spécifiques**

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

<b>Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques</b>	<b>Durées</b>
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

### **2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques**

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

### **2.3.3 Autres immobilisations corporelles**

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

<b>Amortissement des autres immobilisations corporelles</b>	<b>Durées</b>
Electroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Equipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

### **2.4 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les produits financiers y afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

## 2.5 *Stocks*

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

## 2.6 *Créances*

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

## 2.7 *Trésorerie*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « *Autres disponibilités du bilan* ».

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « *immobilisations financières* ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « *Établissements bancaires et assimilés* » au passif du bilan.

## 2.8 *Capitaux propres*

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

## **2.9 Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- lesversements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont déterminées en prenant en considération l'espérance de vie des personnes concernées.

Les provisions pour prestations maladie sont déterminées sur des bases statistiques.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, n'est pas déduite du passif.

## **2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux**

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée depuis l'exercice comptable 2013.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation de l'ANC n° 2003-R01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

### ***2.11 Dettes***

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

### ***2.12 Produits d'exploitation***

Conformément au principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

### ***2.13 Charges d'exploitation***

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire. Ces dernières sont détaillées par nature dans les présentes notes (cf. infra).

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

### **2.14 Charges et produits financiers**

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux produits d'intérêt, des prêts et aux charges d'intérêt bancaires.

### **2.15 Charges et produits exceptionnels**

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des frais de contentieux. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements perçus au titre de sinistres, ainsi que des produits de cession de biens immobiliers.

## **3 Comparabilité des comptes**

À la clôture des comptes 2016, le solde du poste « écart de réévaluation » qui traduisait comptablement les ajustements successifs des parcs immobilisés (arts de la table, linge et mobilier du Jardin du Luxembourg), a été transféré en totalité en « Report à nouveau ».

Par ailleurs, le solde du poste « Etablissements bancaires et assimilé » présenté au passif du bilan a été reclassé à l'actif dans le poste « Autres disponibilités ». Cet agrégat était composé d'opérations comptabilisées en banque et en attente de décaissement.

## **4 Événements significatifs de l'exercice**

L'exercice clos au 31 décembre 2016 constate comptablement le changement d'évaluation des immeubles non spécifiques qui fait suite à l'estimation triennale effectuée par France Domaine pour un montant de -3.875 K€ (Cf. « 5.3 Immobilisations corporelles » et « 5.7 Capitaux propres »)

Le Sénat a pour la première fois inscrit au bilan sous la forme d'un actif immatériel les dépenses inhérentes à la production en interne de logiciels, et qu'il développe pour ses besoins propres pour un montant de 190 K€ (« 5.2 Immobilisations incorporelles »)

La valeur des immobilisations gérées sous la forme de parc (arts de la table, linge et mobilier du Jardin du Luxembourg) a été ajustée comptablement pour un montant de 72 K€ (Cf. « 5.3 Immobilisations corporelles »).

## 5 Notes relatives au bilan agrégé

## 5.1 Présentation du bilan au 31/12/2016 contributif par entité

<sup>12</sup> Le comité de liaison de la bourse avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "crances diverses" pour des raisons de cohérence avec le comité de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux caisses de sécurité sociale, qui sont éliminées au sein de leurs colonnes respectives.

## 5.2 *Immobilisations incorporelles*

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2016.

*Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.*

<b>Rubriques et postes</b>	<b>Valeurs brutes (K€)</b>			
	<b>Début de l'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Fin de l'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	8 369	1 576	476	9 469
Autres immobilisations incorporelles	8 225	1 166		9 391
Immobilisations en cours <sup>(1)</sup>	128	78	128	78
Avances sur immobilisations	15	332	347	
<b>Total</b>	<b>8 369</b>	<b>1 576</b>	<b>476</b>	<b>9 469</b>

<sup>(1)</sup> cf « 4. Evénements significatifs de l'exercice »

<b>Rubriques et postes</b>	<b>Amortissements (K€)</b>				<b>Valeur nette (K€)</b>
	<b>Cumulés au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Cumulés à la fin de l'exercice</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	6 958	564		7 522	1 947
Autres immobilisations incorporelles	6 958	564		7 522	1 869
Immobilisations en cours					78
<b>Total</b>	<b>6 958</b>	<b>564</b>		<b>7 522</b>	<b>1 947</b>

### 5.3 *Immobilisations corporelles*

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2016.

<b>Rubriques et postes</b>	<b>Début de l'exercice</b>	<b>Valeurs brutes (K€)</b>		
		<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Fin de l'exercice</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>Biens immobiliers spécifiques</b>				
Terrains	13 291	4 542	5	17 829
Agencements et aménagements de terrains	962	102		1 064
Constructions	9 652	2 166		11 818
<i>Immobilisations en cours</i>	5	1 092	5	1 092
<i>Avances sur immobilisations</i>		42		42
Installations techniques, matériels et outillage	2 672	1 141		3 813
<i>Immobilisations en cours</i>				
<b>Biens immobiliers non spécifiques</b>	245 060	1 228	3 929	242 359
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions <sup>(1)</sup>	244 604	-23	3 875	240 705
<i>Immobilisations en cours</i>	27		27	
<i>Avances sur immobilisations</i>		7		7
Installations techniques, matériels et outillage	402	116		518
<i>Immobilisations en cours</i>	27	1 129	27	1 129
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	55 404	2 465	981	56 888
Collections et œuvres d'art	4 059	136	27	4 168
<i>Immobilisations en cours</i>		103		103
<i>Avances sur immobilisations</i>		5		5
Autres immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	50 721	2 146	330	52 537
<i>Immobilisations en cours</i>	624	68	624	68
<i>Avances sur immobilisations</i>		8		8
Mobilier en crédit bail				
<b>Total</b>	<b>313 754</b>	<b>8 236</b>	<b>4 915</b>	<b>317 075</b>

(1) cf « 4. Evénements significatifs de l'exercice »

<b>Rubriques et postes</b>	<b>Cumulés au début de l'exercice</b>	<b>Amortissements (K€)</b>			<b>Cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>Valeur nette (K€)</b>
		<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>						
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>						
Terrains	3 909		971		4 880	12 949
Agencements et aménagements de terrains	71		43		113	951
Constructions	2 177		583		2 759	10 192
Installations techniques, matériels et outillage	1 661		346		2 007	1 806
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>						242 359
Terrains						240 712
Agencements et aménagements de terrains						1 647
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillage						
<i>Autres immobilisations corporelles</i>						
Collections et œuvres d'art	33 633		3 527		36 832	20 056
Autres immobilisations corporelles	497		92		590	3 686
Mobilier en crédit bail	33 136		3 435		36 242	16 370
<b>Total</b>	<b>37 542</b>	<b>4 498</b>	<b>328</b>	<b>41 712</b>	<b>275 364</b>	

Le tableau ci-dessous récapitule la valeur vénale en état d'usage des immeubles non spécifiques résultant d'une réévaluation par France Domaine au 31 décembre 2016. La précédente réévaluation avait été réalisée au 31 décembre 2013. Le coût locatif annuel théorique est précisé à titre indicatif.

<b>Immeubles non spécifiques - localisation</b>	<b>Type</b>	<b>Valeur vénale au 31/12/2016 (K€)</b>	<b>Caractéristiques (1)</b>	<b>Coût locatif annuel théorique (K€)</b>
Paris	locaux parkings	242 610		10 241
Paris			26 375 m <sup>2</sup>	36
Longpont-sur-Orge	parcelle	740	15 unités 9 558 m <sup>2</sup>	
<b>Total</b>		<b>243 350</b>		

(1) En surface utile pondérée

#### 5.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat <i>stricto sensu</i>	Caisse des retraites	Caisse de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2016	Sénat au 31/12/2015	Variation
Titres de participations <sup>(1)</sup> TIAP	541 128 995				541 128 995	541 127 774	1 221
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		1 063 895			1 063 895	1 126 550	-62 656
Intérêts courus et revenus courus	1 155	7 078			8 233	7 373	860
Dépôts et cautionnements versés	309				309	306	3
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>131 000</b>	<b>1 070 973</b>			<b>1 201 972</b>	<b>1 262 543</b>	<b>-60 571</b>

(1) La société Public Sénat est exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2016
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	121
Résultat de l'exercice	6
Subvention d'investissement	1 967
<b>Capitaux propres (en K€)</b>	<b>2 647 156</b>
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541

## VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2016 (K€)

Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>	22 886 34		22 886 34	24 241 34	1 354
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	22 344 147		22 344 147	27 150 147	4 806
TIAP-Titres de créances négociables	24		24	24	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées <i>Intérêts courus TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées</i>	40 000 330		40 000 330	40 000 330	
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	42 212 295		42 212 295	42 212 295	
TIAP-Avance long terme IRFM	307		307	307	
<b>TOTAL</b>	<b>128 579</b>		<b>128 579</b>	<b>134 740</b>	<b>6 160</b>

## VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2016 (K€)

Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>	14 910		14 910	16 046	1 135
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	22 167 146		22 167 146	27 822 146	5 655
TIAP-Titres de créances négociables					
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées <i>Intérêts courus TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées</i>	40 000 807		40 000 807	40 000 807	
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	51 781 201		51 781 201	51 781 201	
TIAP-Avance long terme IRFM	137		137	137	
<b>TOTAL</b>	<b>130 149</b>		<b>130 149</b>	<b>136 940</b>	<b>6 790</b>

**VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)**

<b>Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Valeur estimative</b>
<b>Montant à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>128 579</b>	<b>134 740</b>
Acquisitions de l'exercice	19 722	19 722
Cessions de l'exercice	-18 324	-18 580
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		257
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille		
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		452
Mouvements comptables exceptionnels (1)	-177	
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	349	349
<b>Montant à la clôture</b>	<b>130 149</b>	<b>136 940</b>

(1) La variation résulte d'une régularisation sur le prix de revient global de deux titres.

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 78 027 K€<sup>1</sup>, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 68 871 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 1 297 K€ à la clôture de l'exercice.

---

<sup>1</sup> Valeur nette comptable.

### 5.5 Crédits d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2015 (K€)	Solde de clôture 2016 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	273	189	-84
<i>dont CRAS</i>	67	64	-3
<i>dont CRPS</i>	207	125	-81
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	2 041	999	-1 041
<i>dont CSSS</i>	784	411	-373
<i>dont CSSPS</i>	1 257	588	-668
Crédits diverses	1 217	1 655	439
<b>TOTAL</b>	<b>3 531</b>	<b>2 844</b>	<b>-687</b>

### 5.6 Trésorerie

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGGRÉGÉES A L'OUVERTURE 2016 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro"	2 920		2 920	2 920	1
Intérêts courus sur VMP					
Total	2 920		2 920	2 920	1
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>					
<i>dont CRAS</i>	119		119	119	
<i>dont CRPS</i>	239		239	239	
<i>dont CSSS</i>	1 537		1 537	1 537	
<i>dont CSSPS</i>	1 024		1 024	1 025	

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGGRÉGÉES À LA CLOTURE 2016 (K€)</b>					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro"					
Intérêts courus sur VMP					
Total <i>dont Sénat Stricto sensu</i> <i>dont CRAS</i> <i>dont CRPS</i> <i>dont CSSS</i> <i>dont CSSPS</i>					

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

À la clôture de l'exercice, il n'y a plus aucune VMP détenue en portefeuille, quelle que soit l'entité. Le recours aux comptes sur livrets a été privilégié pour la gestion de la trésorerie courante (cf. *infra*).

Libellé	Solde de clôture 2015 (K€)	Solde de clôture 2016 (K€)	Variation (K€)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>2 920</b>		<b>-2 920</b>
Soldes débiteurs bancaires	6 145	12 527	6 381
Comptes sur livret	151 219	224 294	73 075
Comptes à terme	140 716	121 634	-19 082
Caisses	93	68	-25
Régies d'avances et divers	117	107	-9
<b>Autres disponibilités</b>	<b>298 291</b>	<b>358 631</b>	<b>60 340</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>301 211</b>	<b>358 631</b>	<b>57 420</b>

L'augmentation des actifs monétaires « Autres disponibilités » s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des comptes sur livrets, qui offrent des rendements plus favorables que les OPCVM monétaires.

### 5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2016.

KE	Solde de clôture 2015	Résultat 2016	Affectations	Solde de clôture 2016
Fonds propres (1) (2) (3)	1 560 900		-4 379	1 556 521
Report à nouveau (2)	217 140		32 046	249 186
Résultat de l'exercice	31 542	-549	-31 542	- 549
<i>Sénat stricto sensu</i>	12 199	10 706	-12 199	10 706
<i>Caisse des retraites et de sécurité sociale</i>	19 343	-11 255	-19 343	- 11 255
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 809 582</b>	<b>-549</b>	<b>-3 875</b>	<b>1 805 158</b>

<sup>(1)</sup> dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour un montant de 196 695 K€

<sup>(2)</sup> Cf. « 3. Comparabilité des comptes »

<sup>(3)</sup> Cf. « 4. Evénements significatifs de l'exercice »

### 5.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2016.

Libellé	Solde de clôture 2015 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2016 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	2 526	108		2 634
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	2 165		224	1 941
Positions particulières du personnel statutaire	527	461		988
Autres	436	8	161	283
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 654</b>	<b>577</b>	<b>385</b>	<b>5 846</b>

Les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée sont évaluées au passif à hauteur des sommes à verser, au cours du prochain exercice, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position.

Pour les mêmes mises à disposition institutionnelles, le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels est estimé pour l'année 2017 à 369 K€.

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux différents litiges dans lesquels le Sénat est défendeur, ainsi que des versements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

L'augmentation de 3,40 % des provisions pour risques et charges s'explique principalement par la dotation sur provisions attachées aux personnels en positions particulières (MAD-CLD), tempérée par des reprises sur provisions sur litiges et prestations maladie.

### *5.9 Dettes fiscales et sociales*

<b>Libellé</b>	<b>Solde de clôture 2015 (K€)</b>	<b>Solde de clôture 2016 (K€)</b>	<b>Variation (K€)</b>
Droits à congés payés du personnel statutaire	872	825	-47
Droits à allègements du personnel statutaire	1 375	1 455	79
Droits à congés payés des personnels contractuels	288	303	15
Organismes sociaux	2 430	2 407	-24
Organismes sociaux - charges à payer	877	901	24
Autres provisions sur éléments de rémunération	160	137	-24
Transactions en cours			
Autres dettes fiscales et sociales			
Prestations des caisses de sécurité sociale	189	1 056	867
Dettes d'exploitation des caisses des retraites	6		-6
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>6 198</b>	<b>7 083</b>	<b>885</b>

### *5.10 Dettes diverses*

<b>Libellé</b>	<b>Solde de clôture 2015 (K€)</b>	<b>Solde de clôture 2016 (K€)</b>	<b>Variation (K€)</b>
Dettes à l'égard de l'AGAS	9 259	8 797	-463
Dette à l'égard de l'Etat			
Réserves d'assurances	2 694	3 005	311
Autres	109	131	22
Dettes des caisses de sécurité sociale	18	3	-15
Dettes des caisses des retraites	67	16	-51
<b>Dettes diverses</b>	<b>12 147</b>	<b>11 952</b>	<b>-195</b>

### 5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2016 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	637 345	10 751	626 594	4 048	778 364	136 971
dont immobilier illiquidé	20 849	909	19 939	199	22 860	1 812
dont autres titres illiquides	34 391	1 694	32 698		44 393	10 002
dont actions et assimilées	229 306	4 340	224 966		275 296	45 990
dont obligations, prêts et assimilés	245 276	3 808	241 468	3 167	327 611	79 168
dont actifs monétaires	107 523		107 523	682	108 204	
Actifs de la CRPS	788 785	11 831	776 954	4 141	933 569	140 643
dont immobilier illiquidé	23 273	939	22 334	290	27 628	4 066
dont autres titres illiquides	41 005	1 743	39 262		52 067	11 062
dont actions et assimilées	247 261	4 604	242 657		297 823	50 561
dont obligations, prêts et assimilés	307 771	4 545	303 226	2 911	385 635	74 954
dont actifs monétaires	169 475		169 475	940	170 415	
<b>TOTAL</b>	<b>1 426 130</b>	<b>22 582</b>	<b>1 403 547</b>	<b>8 189</b>	<b>1 711 932</b>	<b>277 614</b>

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2015, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 8 189 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 048 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 141 K€.

Au bilan, 1 411 736 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2016 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	630 776	8 912	621 864	4 664	792 933	157 493
dont immobilier illiquidé	20 609	1 144	19 464	186	23 078	2 284
dont autres titres illiquides	31 227	1 760	29 468		44 448	13 220
dont actions et assimilées	227 093	1 982	225 111		287 946	60 854
dont obligations, prêts et assimilés	220 371	4 026	216 345	3 456	304 962	81 135
dont actifs monétaires	131 477		131 477	1 022	132 498	
Actifs de la CRPS	776 473	9 955	766 518	4 632	943 917	162 812
dont immobilier illiquidé	23 033	1 193	21 840	281	28 041	4 727
dont autres titres illiquides	38 419	1 808	36 611		53 322	14 903
dont actions et assimilées	245 955	2 059	243 896		312 651	66 696
dont obligations, prêts et assimilés	276 056	4 896	271 160	3 154	355 697	76 486
dont actifs monétaires	193 011		193 011	1 196	194 207	
<b>TOTAL</b>	<b>1 407 249</b>	<b>18 867</b>	<b>1 388 382</b>	<b>9 296</b>	<b>1 736 850</b>	<b>320 304</b>

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2016, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 9 296 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 664 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 632 K€. Au bilan, 1 397 678 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

## 6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

### 6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2016 contributif par entité

(K€)	Sénat stricto sensu	COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELUS AU 31/12/2016				Sénat au 31/12/16 (avant éliminations)	Élimination	Sénat au 31/12/16	Sénat au 31/12/15
		CRAS	CRPS	CSS	CSSPS				
<b>Produits d'exploitation</b>									
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	342 433	11 579	21 954	4 359	5 824	342 433	-29 413	342 433	342 433
Coisiations des caisses de retraite et de sécurité sociale	7 582	2 175	188	5 403	8 655	43 715	-9 771	14 302	13 986
Autres produits d'exploitation						24 003		14 231	14 020
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>350 014</b>	<b>13 754</b>	<b>22 142</b>	<b>9 762</b>	<b>14 479</b>	<b>410 151</b>	<b>-39 185</b>	<b>370 966</b>	<b>370 438</b>
<b>Charges d'exploitation</b>									
Achats et autres charges externes	36 222					36 222		36 222	35 550
Impôts, taxes et versements assimilés	1 456					1 456		1 456	1 424
Indemnité parlementaire et traitements	137 459					137 459	-51	137 409	137 106
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	100 776					100 776		100 776	99 507
Subvention destinée à Public Sénat	18 848					18 848		18 848	18 848
Prévisions de retraite et de sécurité sociale	31 892	31 867	45 105	7 190	11 287	127 341	-29 413	97 928	97 962
Autres charges d'exploitation	9 687	2 557	4 369	1 844	2 009	20 466	-9 721	10 745	11 368
Dotations aux amortissements et provisions	5 606	11	22	748	1 193	7 580		7 580	7 140
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>341 946</b>	<b>34 436</b>	<b>49 496</b>	<b>9 782</b>	<b>14 489</b>	<b>450 148</b>	<b>-39 185</b>	<b>410 964</b>	<b>408 904</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>									
Produits financiers	8 069	-20 682	-27 354	-20	-10	-39 998		-39 998	-38 467
Produits des actifs immobilisés									
Revenus des valeurs mobilières de placement	1 478	9 145	10 204			20 827		20 827	23 068
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement									
Revenus des autres produits financiers	955	1 120	1 491	1	1	1		1	312
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	18 400	57 163	58 949	1 742	9	3 594		3 594	3 920
Reprises sur amortissements et provisions		3 383	3 618			134 513		134 513	246 201
<b>Total produits financiers</b>	<b>20 833</b>	<b>70 811</b>	<b>74 262</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>165 935</b>		<b>165 935</b>	<b>266 526</b>
<b>Charges financières</b>									
Charges d'intérêts	18					18		18	23
Autres charges financières	177					178		178	
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	18 143	51 724	53 299	1	1	123 167		123 167	208 079
Dotations aux provisions - charges financières		1 544	1 742			3 286		3 286	8 379
<b>Total charges financières</b>	<b>18 339</b>	<b>53 268</b>	<b>55 041</b>			<b>126 648</b>		<b>126 648</b>	<b>216 482</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>									
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>2 494</b>	<b>17 543</b>	<b>19 221</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>39 287</b>		<b>39 287</b>	<b>70 044</b>
<b>Produits exceptionnelles</b>									
Produits sur opérations de gestion									
Autres produits exceptionnels	6	8	9			23		23	25
Reprises sur amortissements et provisions	315					316		316	51
<b>Total produits exceptionnelles</b>	<b>322</b>	<b>8</b>	<b>9</b>			<b>340</b>		<b>340</b>	<b>77</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion									
Autres charges exceptionnelles	36					36		36	37
Dotations aux provisions - charges financières	142					142		142	75
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>178</b>					<b>178</b>		<b>178</b>	<b>112</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>									
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>371 169</b>	<b>84 573</b>	<b>96 412</b>	<b>9 782</b>	<b>14 489</b>	<b>576 325</b>	<b>-39 185</b>	<b>537 241</b>	<b>657 040</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>360 463</b>	<b>87 703</b>	<b>104 537</b>	<b>9 782</b>	<b>14 489</b>	<b>576 974</b>	<b>-39 185</b>	<b>537 290</b>	<b>625 498</b>
<b>RÉSULTAT GÉNÉRAL</b>	<b>10 706</b>	<b>-3 130</b>	<b>-8 125</b>					<b>-549</b>	<b>31 542</b>

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et des Caisse de Sécurité Sociale, qui sont éliminées dans leur colonne respective.

## 6.2 *Produits d'exploitation*

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>370 966</b>	<b>370 438</b>
Subventions d'exploitation	342 433	342 433
<i>dotation du Sénat</i>	<i>311 628</i>	<i>311 628</i>
<i>dotation du Jardin</i>	<i>11 957</i>	<i>11 957</i>
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	<i>18 848</i>	<i>18 848</i>
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	14 302	13 986
Autres produits d'exploitation	14 231	14 020

### 6.3 Charges d'exploitation

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Achats et autres charges externes</b>	<b>36 222</b>	<b>35 550</b>
Achats	5 661	5 946
<i>fournitures</i>	1 379	1 486
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 602	2 748
<i>travaux d'impression</i>	362	409
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	97	90
<i>achats de matériel divers</i>	326	312
<i>matériel NTIC</i>	329	385
<i>autres achats</i>	568	516
Services extérieurs	14 913	14 962
<i>maintenance</i>	6 605	6 249
<i>sous-traitance générale</i>	2 690	2 584
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 104	1 076
<i>locations immobilières</i>	1 395	1 703
<i>documentation</i>	1 210	1 054
<i>entretiens biens mobiliers</i>	494	706
<i>locations mobilierées</i>	412	424
<i>organisation de formations</i>	503	462
<i>assurances</i>	220	261
<i>divers</i>	279	443
Autres services extérieurs	15 648	14 641
<i>frais hors missions</i>	6 472	6 421
<i>postes et télécoms</i>	3 440	3 164
<i>communication</i>	441	562
<i>frais missions</i>	1 559	1 517
<i>honoraires</i>	2 899	2 116
<i>réceptions</i>	798	825
<i>divers</i>	38	36

La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Indemnité parlementaire et traitements</b>	<b>137 409</b>	<b>137 106</b>
Indemnités des Sénateurs	30 947	30 854
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	99 865	99 702
Rémunération du personnel contractuel	6 596	6 550

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 en K€	Sénat au 31/12/2015 en K€
<b>Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire</b>		
Subvention versée à l'AGAS	61 029	59 550
Indemnité représentative de frais de mandat	27 469	27 266
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 576	10 478
Autres frais	1 702	2 212

*Autres frais : dotation informatique, remboursement hébergement, Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques*

#### 6.4 *Produits financiers et charges financières*

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>1 - Revenus</b>		
<b>Produits et assimilés</b>		
Produits des actifs immobilisés	24 421	26 988
<i>revenus des fonds investis</i>	20 827	23 068
<i>revenus des fonds prêtés</i>	19 409	21 214
<i>revenus des valeurs mobilières de placement</i>	1 418	1 854
Revenus des autres produits financiers	3 594	3 920
<b>Charges et assimilées</b>		
Charges d'intérêts	196	23
Autres charges financières	18	23
<b>Solde des revenus</b>	<b>24 225</b>	<b>26 965</b>
<b>2 - Cessions</b>		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	1	32
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	134 513	246 201
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	123 167	208 079
<b>Solde des cessions</b>	<b>11 347</b>	<b>38 154</b>
<b>3 - Provisions</b>		
Reprises sur provisions	7 001	13 305
Dotations aux provisions - charges financières	3 286	8 379
<b>Solde des provisions</b>	<b>3 715</b>	<b>4 926</b>
<b>Solde total (1 + 2 + 3)</b>	<b>39 287</b>	<b>70 044</b>

### *6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles*

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur opérations de gestion	23	25
Autres produits exceptionnels	316	51
Reprises sur amortissements et provisions		

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2016 (K€)	Sénat au 31/12/2015 (K€)
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	36	37
Autres charges exceptionnelles	142	75
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles		

L'amélioration du résultat exceptionnel 2016 résulte principalement de remboursements importants par nos compagnies d'assurance de sinistres subis par le Sénat, ainsi que du versement au budget du Sénat des disponibilités bancaires détenues par les groupes d'études.

## 7 Informations complémentaires

### 7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des Retraites et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
  - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
  - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;
  - régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs. Cet engagement a été évalué pour la première fois en 2016.
- Personnel du Sénat :
  - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
  - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
  - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
  - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	1,80 %	2,50 %
- de l'indemnité de départ en retraite	1,50 %	2,25 %
- du congé spécial	1,30 %	1,50 %
- des droits à transport	1,80 %	
Table	tables INSEE 2010-2012 TPGHF 05	tables INSEE 2007-2009 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	2,90 %	3,20 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 82 % et 56 % de 55 à 65 ans ; entre 53 % et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 82 % et 56 % de 55 à 65 ans ; entre 53 % et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1<sup>ère</sup> catégorie selon la duration des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 3 501 994 K€, contre 3 048 588 K€ au 31 décembre 2015. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

<b>K€</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Sénateurs</b>		
Retraite	867 204	785 978
Assurance « maladie-maternité-décès »	132 016	125 025
Frais de transport	5 897	0
<i>Total</i>	<i>1 005 117</i>	<i>911 003</i>
<b>Personnel du Sénat</b>		
Retraite	2 053 585	1 748 276
Congé spécial	18 213	19 675
Indemnité de départ en retraite	12 862	11 849
Assurance « maladie-maternité-décès »	412 217	357 785
<i>Total</i>	<i>2 496 877</i>	<i>2 137 585</i>
<b>Total engagements de retraite et avantages similaires</b>	<b>3 501 994</b>	<b>3 048 588</b>

La variation des engagements s'explique principalement par la baisse du taux d'actualisation des engagements applicables aux prestations de retraites, qui est passé de 2,50 % à 1,80 %. Cette baisse en accroît le montant de manière significative.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à 55 millions d'euros et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à 57 millions d'euros.

## 7.2 Effectifs

	Effectifs au 31/12/2016	Effectifs au 31/12/2015
Sénateurs	348	348
<b>Total</b>	<b>348</b>	<b>348</b>

	Effectifs au 31/12/2016	Effectifs au 31/12/2015
Personnels du Sénat Contractuels	1 145 92	1 154 83
<b>Total</b>	<b>1 237</b>	<b>1 237</b>

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 6. En sus, les personnels en détachement s'élèvent à 16.

	Effectifs au 31/12/2016	Effectifs au 31/12/2015
Sénateurs pensionnés ( <i>stricto sensu</i> )	645	681
Personnels retraités ( <i>stricto sensu</i> )	997	967
<b>Total</b>	<b>1 642</b>	<b>1 648</b>

	Effectifs au 31/12/2016	Effectifs au 31/12/2015
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	816	1 029
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	3 079	3 303
<b>Total</b>	<b>3 895</b>	<b>4 332</b>

## 7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 120 K€.

#### ***7.4 Autres informations***

Au 31 décembre 2016, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs et de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à environ 59 243K€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 1 297 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent au 31 décembre 2016 à 109.293 heures contre 94.271 heures au 31 décembre 2015.